



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20250617-18

Reims, le 19 juin 2025

DELIBERATION
Relative aux conventions de locations résidences étudiantes

Vu les articles L.822-1 à L.822-5 du Code de l'Éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les projets de convention présentés en séance

Point de l'ordre du jour :

Approbation des conventions portant sur la location de résidences étudiantes

Vu le rapport exposé en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

- a) Avenant à convention pour la location de la résidence Charbonneaux
- b) Renouvellement de la convention pour la location de la résidence Léonard de Vinci

Article 1

Le Conseil d'administration approuve l'avenant à la convention portant sur la location de la résidence CHARBONNEAU à REIMS avec le Foyer Rémois jusqu'au 31 août 2027 conformément au projet annexé

Article 2

Le Conseil d'administration approuve la convention portant sur la location de la résidence LEONARD DE VINCI à TROYES avec le Conseil départemental de l'Aube pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} septembre 2025 conformément au projet de convention annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration

Claudio GALDERISI

